



Probleme suite a operation chirurgicale

Par **jolly27**, le **03/06/2015 à 09:10**

bonjour,

je me suis fait opéré du canal carpien le 5 mai 2014 je suis en maladie professionnelle arret depuis le 3 fevrier 2014.le chirurgien ma trouver a l'epaule une algodistrophye et le rhumatologue ma trouver en plus une capsulite netractile. suite a l'operation.que doit je faire pour des indemnités.il y a un dossier mdph en cour.le medecin du travail a ecris inapte chauffeur livreur.merci de me donner réponse.

Par **jacques22**, le **03/06/2015 à 16:31**

Bonjour,

En principe, ce ne sont que des maladies provisoires...

Par **domat**, le **03/06/2015 à 18:22**

bjr,

nous sommes un site de conseils juridiques et non un site médical.

vous devez prouver un lien de causalité entre votre opération du canal carpien qui se situe, je crois, au niveau de la main, et votre problème à l'épaule, et prouver aussi a responsabilité du chirurgien.

ce qui signifie qu'avant de parler d'indemnités, il faut une expertise.

cdt